



MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE

2510, rang Saint-Jean, Saint-Maurice (QC) G0X 2X0
Téléphone : (819) 374-4525 / Télécopieur : (819) 374-9132
Courriel : municipalite@st-maurice.ca
Site internet : www.st-maurice.ca

AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MAURICE
M.R.C. DES CHENAUX

Avis public est donné à tous les contribuables de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Maurice par la soussignée, Andrée Neault, directrice générale et secrétaire-trésorière que le 26 avril 2021, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 2020-608 sur l'utilisation de l'eau potable.

Ledit règlement est déposé au bureau municipal où toute personne peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Maurice, ce 29^e jour du mois d'avril 2021.

Andrée Neault, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière